



Envoyé en préfecture le 22/08/2022

Reçu en préfecture le 22/08/2022

Affiché le 22/08/2022

ID : 062-216207365-20220817-DP22_26-AU

(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 627

Dossier déposé incomplet le 05 Avril 2022

Adresse des travaux :

14 rue Florence Arthaud
Cadastré :

Objet des travaux : Mise en place d'une Clôture rigide de couleur noir de hauteur maximum 1.70m limites séparatives et 1.20m coté voiries

DESTINATAIRE

Madame JULIETTE Normand
14 rue Florence Arthaud
Sailly sur la lys
62840 sailly sur la lys

Affaire suivie par : Clémentine MOLIA

Objet : Rejet tacite de votre demande

Madame,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite**.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) de la Mairie de SAILLY-SUR-LA-LYS, nous vous avons notifié en recommandé, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Vous avez ensuite déposé des pièces complémentaires sur le GNAU le 19/04/2022. Cependant, le dossier étant toujours incomplet, nous vous avons notifié en recommandé un second courrier pour vous avertir que des pièces étaient toujours manquantes.

Vous bénéficiez d'un délai de 3 mois à compter de la réception du premier courrier pour déposer sur le GNAU l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier. Ce délai étant expiré, votre dossier a fait l'objet d'un rejet tacite.

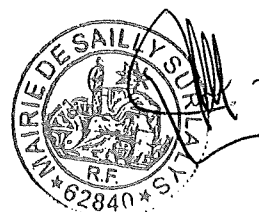
Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS

Le 17 août 2022

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS